



DESTINATAIRES : Clientèle du Palais de justice de Montréal et de la Chambre de la jeunesse.

DATE : Le 8 janvier 2020

OBJET : Lancement d'un projet pilote d'envoi des repiquages d'enregistrements d'audience de manière électronique.

Dans une optique d'amélioration continue des services offerts à la population, le ministère de la Justice travaille depuis quelque temps à la mise en place d'un système permettant l'envoi de documents de manière électronique à partir des palais de justice.

Lundi 13 janvier prochain, un projet pilote débutera au Palais de justice de Montréal ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse. À partir de cette date, les repiquages d'enregistrement d'audience seront envoyés par courriel à l'aide d'une plateforme électronique plutôt que transmise en personne sur CD-ROM.

L'outil retenu respecte les plus hauts standards de sécurité et permet d'effectuer simplement et efficacement la transmission de documents de toutes tailles de manière confidentielle.

À compter de la mise en place du projet pilote, lorsqu'une demande sera formulée pour l'obtention d'un repiquage, il vous sera demandé de fournir votre adresse courriel. Lorsque l'opération aura été effectuée, vous recevrez un message contenant un lien permettant le téléchargement des documents de manière sécurisée.

Dans les cas spécifiques où la demande concerne des enregistrements confidentiels, un mot de passe connu uniquement des personnes concernées sera ajouté à l'envoi.

En cas de difficultés lors de la réception des documents demandés, veuillez contacter le Centre de communication avec la clientèle du MJQ au 1 866 536-5140 qui vous redirigera vers les ressources adéquates.

Pour de plus amples informations, nous vous prions de contacter le centre de repiquage du Palais de justice de Montréal.

Angie Dionne
Directrice de l'analyse d'affaires et de la formation, par intérim